

15ème législature

Question N° : 31731	De M. Jean-François Portarrieu (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Valorisation de l'engagement des sapeurs-pompiers pour la retraite	Analyse > Valorisation de l'engagement des sapeurs-pompiers pour la retraite.
Question publiée au JO le : 04/08/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la valorisation de l'engagement des sapeurs-pompiers, notamment pour la retraite. Si l'augmentation de la prime de feu est une étape supplémentaire dans la reconnaissance de la fonction des sapeurs-pompiers, la question de la revalorisation de leur retraite doit également être une priorité. En effet, leurs missions sont exercées dans des situations de tension et de risque auxquelles s'ajoutent les contraintes professionnelles pour les sapeurs-pompiers volontaires. Dans ce cadre, la Nation se doit de reconnaître leur engagement. Récemment, une proposition de loi, cosignée par M. le député, a été déposée sur le Bureau de l'Assemblée nationale afin de poursuivre cet objectif de reconnaissance. À l'article 22, il est notamment prévu l'instauration d'une bonification sous la forme de l'attribution de trois trimestres au bout de dix ans d'engagement, bonification complétée par un trimestre supplémentaire tous les cinq ans. Les acteurs concernés du territoire que M. le député rencontre régulièrement y sont favorables. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir quelles mesures pourraient être prises par le Gouvernement afin de valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers.